

# UN PISTOLET SIGNALISATEUR DE MARINE (1840-1870)

Par le Lieutenant-Colonel (cr) Jack PELISSIER



*Dès l'antiquité et l'apparition d'armées organisées les chefs éprouvèrent le besoin de communiquer et de situer leurs forces sur le terrain.*

L'inventaire des moyens inventés et utilisés au fil des âges et des civilisations serait aussi long que fastidieux. Il suffit de savoir que la problématique était basée sur deux principes élémentaires de base, le signal physique et le feu, les deux évoluant au gré de la progression des techniques.

Seul le second sera évoqué ici puisque la pièce, un pistolet signalisateur à effet lumineux, en relève. Ce type de matériel a été en service au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle essentiellement dans la Marine et les troupes à terre qui en relevaient. A l'époque les forces maritimes, mobiles par essence, disposaient de nombreux moyens de signalisation de jour comme de nuit, y compris de fusées. Ici il s'agit plutôt d'un matériel d'appoint, genre de petit fanal pour la localisation à moyenne distance ou la signalisation, voire le déclenchement d'une action.

Ce pistolet bien particulier relève en fait des armes « à système » et ne fait donc pas l'objet d'une dénomination précise de modèle. Il est toutefois construit avec un profil arrière de monture, un système de mise à feu, et des garnitures relevant des pistolets de cavalerie des modèles 1816 et 1822, presque tous transformés en fonction de la nouvelle technique à partir de 1840. Son examen est riche d'enseignements dans le domaine des armes spécialisées d'une époque contemporaine des débuts de l'expansion coloniale.

## **UN MOYEN DE SIGNALISATION. (OU UNE ARME QUI N'EN EST PAS UNE)**

Tout d'abord, on ne peut manquer d'être surpris par sa curieuse apparence qui fait à première vue penser à une sorte de petit poêlon.

Longue d'environ 45 centimètres (le pistolet de cavalerie, dont elle reprend le profil de la crosse jusqu'à la platine, en faisait 35), elle présente une longue monture en noyer se terminant par une large spatule circulaire d'un diamètre de 10 centimètres. Elle est recouverte

par un couvercle mobile assorti, étroitement ajusté, et pivotant vers la droite après retrait d'une petite targette en forme de crochet.

A l'avant de la spatule l'étanchéité du système est assurée par un rabat de cuivre fixe et une lame de même métal sur la pièce pivotante, le tout s'ajustant pour la fermeture en diagonale se refermant de gauche à droite.



Une fois ouverte, après retrait de la targette, cette partie mobile laisse apparaître, insérée dans le corps de la monture, un canal en cuivre à larges bords partant de la queue de culasse pour aboutir à une coupelle du même métal épousant en creux la forme de la spatule et fixée en bordure sur cette dernière par de petits clous.

Pour sa part, l'ensemble tournant s'articule autour d'un lien en fer assujéti à l'avant par deux vis sur le bois et à l'arrière, après décrochement, par une vis tenant lieu en même temps de pivot et prenant un peu à l'avant et à gauche de la queue de culasse. Là se conclut la partie spécifiquement « système » du matériel.

Pour le reste, les dispositions sont classiques des pistolets Mle 1816 et 1822 de cavalerie. Elles concernent essentiellement, outre la forme caractéristique de la poignée, la platine (soit le système de mise à feu), la contre platine, le pontet et la calotte de crosse. C'est du reste cette dernière qui permet par ses marquages de situer la pièce dans l'espace et dans le temps. Par ailleurs il faut noter qu'elle déroge nettement dans sa forme supérieure par rapport à celle de cavalerie.

En premier lieu, la platine. Bien que ne présentant pas de marquage de manufacture ni de poinçon de contrôle, il est évident qu'il s'agit d'une pièce d'origine à silex et transformée à percussion après 1840 comme en témoigne la petite pièce usinée rapportée pour combler l'emplacement de l'ancien bassinet. Le chien et la cheminée sont conformes aux modèles de cavalerie. Il en est de même pour la contre platine, en forme de S, au profil arrondi et en laiton, ainsi que pour le pontet qui, sur sa face interne laisse entrevoir un matricule 43 G.



La calotte de crosse, toujours en laiton, est plus suggestive, et ce à double titre. Tout d'abord, elle est un peu différente de celle de 1822 en ce sens que sa partie supérieure n'est plus à section carrée de façon à épouser et à recevoir une bride crosse en fer, absente ici. Elle reprend donc les anciennes dispositions en arrondi des types 1763/66. En forme classique de « bec d'aigle », son grand intérêt est de présenter à l'arrière un double poinçon. En premier lieu une ancre, ce qui n'a rien de surprenant pour une arme de marine mais surtout, juste au-dessus, un P couronné. Ce dernier détail n'est pas sans importance car il permet de rattacher la pièce à la fois à une manufacture et à un créneau temporel relativement précis.



En effet, cette marque se rapporte à Jean Perrier. Réviseur à Charleville jusqu'en 1835, il fut muté après la dissolution de cette manufacture à celle de Tulle où il exerça dans le même grade avant d'y passer contrôleur en 1844, poste qu'il occupera durant un peu plus de dix ans.

La construction du pistolet aurait donc, d'évidence, été effectuée à Tulle, entreprise qui détenait du reste le quasi-monopole des fournitures d'armes pour la Marine depuis le siècle précédent. Par ailleurs, en matière de datation, il faut le situer entre 1840 (moment du début

des transformations des armes à silex au système à percussion) et 1854, créneau pendant lequel Perrier fut en fonction sur place. Reste enfin à considérer la finalité de l'objet, et donc son principe de fonctionnement.



Il est en soi très simple et relève de la pyrotechnie de base. Une fois la partie pivotante formant le couvercle ouverte, il suffisait de remplir le canal joignant la cheminée à la cuvette, ainsi que cette dernière, d'une composition facilement inflammable quelconque. La fermeture du couvercle assurait une relative étanchéité ainsi que le transport sur courte distance, mais de préférence à l'horizontale pour éviter toute déperdition ou tassement de la charge. En ce qui concerne la mise en œuvre proprement dite, il suffisait de dégager le couvercle, d'armer le chien, de garnir la cheminée d'une capsule d'amorçage et de tirer. La flamme produite par l'amorce initiait alors le pulvérin du canal qui transmettait le feu à la charge de la cuvette, produisant ainsi une vive illumination de quelques secondes.

Compte tenu de l'effet de signalisation recherché, il est probable que plusieurs couleurs de feu pouvaient être employées en fonction de la nature des missions ou des situations sur le terrain (blanche, bleue, verte, rouge...) selon un code préétabli.

Sur le plan purement tactique il semble du reste que l'arme n'était vouée qu'à des tâches limitées et à courte ou moyenne portée, alerte ou signalisation de position principalement.

Il est certain par ailleurs qu'elle a été largement employée dans les troupes coloniales, qui dépendaient alors de la Marine, pour leurs missions à terre, soit en interne, soit en liaison avec des navires, en particulier en milieu hostile ou incertain, et ce en fonction des missions et des circonstances.



**Gros plan sur l'arrière de la calotte de crosse.  
Noter l'ancre de Marine et le poinçon**

*Ce type original de moyen de signalisation à distance, essentiellement nocturne, semble être resté à l'époque le propre de la Marine et des Forces qui y étaient rattachées. Entré en service vers 1840 avec la généralisation du système à percussion et la transformation systématique des modèles à silex existants, essentiellement ceux de 1816 et 1822, son existence ne semble pas avoir excédé le tout début des années 1870 et la mise en service des cartouches à étui métallique et à percussion centrale. De nombreux modèles à un coup et à canon basculant de gros calibre répondant à ces nouvelles techniques commenceront alors à apparaître et feront leur chemin en s'améliorant au fil du temps pratiquement jusqu'à nos jours en concurrence avec divers autres moyens... Mais ceci est une autre histoire.*